

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 13 Septembre 2018.

L'an deux mille dix huit et le treize septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHOLLAT Gérard, CORNU Marie-Thérèse, GRIVOLLA Gabriel, ALBERT Claude, BARBIER Joseph, BARBIER Philippe, DESROCHE Henri, HERMIL Etienne, MASSONNAT Rachel, MOINE Jérôme, MOREL Serge.

Excusés : Mmes CHAUT-SARRAZIN Agnès et PERRIN Lisa.

Absent : M. FRECHET Michel

Pouvoir : Mme CHAUT-SARRAZIN Agnès à M. MICHEL Laurent et Mme PERRIN Lisa à M. MOREL Serge

Madame CORNU Marie-Thérèse a été nommée secrétaire.

Ordre du jour :

- Point sur la rentrée scolaire
- Compte rendu commission bâtiments et voirie
- Point sur les subventions demandées pour les travaux de rénovation de la toiture de l'église
- Compte rendu commission urbanisme et PLUi (réunion octobre)
- Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Compte rendu des VDD et des syndicats
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point sur la rentrée scolaire

Suite à la suppression des Temps d'activité périscolaires, le rythme scolaire est basé sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30.

Les temps de travail, les plannings et l'organisation du travail des agents périscolaires ont été revus.

Les effectifs sont de 109 élèves répartis en 4 classes :

Classe 1 : Mme Fresse-Tranchard – 26 élèves : 13 PS et 13 MS

Classe 2 : Mme Dieudonné – 26 élèves : 12 GS et 14 CP

Classe 3 : Mr Moine – 29 élèves : 16 CE1 et 13 CE2

Classe 4 : Mme Barbier – 28 élèves : 4 CE2, 10 CM1 et 14 CM2

Représentant 74 familles dont 24 familles avec 2 enfants et 6 familles avec 3 enfants.

Périscolaire.

Les familles doivent désormais fournir la copie de la CNI des parents et la copie de la notification d'allocataire CAF ou MSA. Ces documents sont imposés par le Trésor Public avec la fiche de renseignements de leurs enfants.

Pour les familles n'ayant pas retourné l'ensemble de ces documents, les enfants ne pourront pas bénéficier des services cantine et garderie.

Après de nombreux rappels auprès des familles sur la nécessité de procéder aux réservations de la cantine et de la garderie, aucun enfant n'a été présent aux services sans réservations.

Fréquentation pour les 2 premières semaines :

Garderie du matin : entre 6 et 18 enfants (maximum pendant la dernière ½ heure).

Garderie du soir : entre 20 et 30 enfants (maximum durant la 1^{ère} heure).

Cantine : entre 43 et 62 enfants.

Compte rendu bâtiments et voirie

Bâtiments

- Les travaux de pose d'une VMC et de stores électriques ont été réalisés durant l'été dans les classes 3 et 4. De plus la classe 3 a été entièrement repeinte et les dalles du faux-plafond changées.
- L'entreprise Chavant a effectué les réparations du mur qui avait été endommagé par un engin lors de la réfection des toitures. Ce coût de réparation est pris en charge par l'assureur du propriétaire de la grue.
- Contrôles électrique réalisé par la société ACRITEC pour la salle des fêtes, école, mairie et chaufferie.
Contrôle des chauffe-eaux et chaudières par l'entreprise Giroud.
- Logement de la cure : remise en état du logement par la rénovation des peintures ; un devis a été demandé à l'entreprise Giroud pour le changement de l'évier et de son meuble pour un coût de 633,60€ TTC ; Le conseil municipal valide ce devis.
Un devis sera également demandé pour la remise en état du bandeau de toit.
- L'appartement de la mairie situé au 1^{er} étage côté sud n'a plus de locataire depuis le 30 août 2018. Comme il l'avait été évoqué par la commission bâtiments, cet appartement ne sera pas remis à la location immédiatement, pour permettre d'effectuer les travaux de rénovations qui s'imposent. Les travaux seront réalisés sur le budget 2019.
- La vidange des bacs à graisse de la cantine est prévue dans le cadre du contrat avec Aoste Vidange.
- Jeux de boules : un panneau sera installé le long des jeux de boules afin de préciser que le terrain est réservé à la boule lyonnaise. Pour jouer à la pétanque il faut utiliser les jeux situés vers le stade. Cependant il y a lieu de prévoir un éclairage. Ce dossier sera étudié prochainement.

Voirie

- Mise en accessibilité du cimetière : les travaux seront réalisés début octobre. Le procès verbal de constatation de l'état des concessions sera dressé préalablement par maître Mage huissier de justice. D'autre part les angles du socle de la croix située au milieu du cimetière seront coupés pour limiter les accrochages du socle par les engins.
- Le chemin rural reliant le chemin du Treylard avec le chemin de Chélieu a été remis en état.

- L'éclairage public au lotissement est désormais opérationnel. Par contre celui du chemin des croisettes est en panne. Une demande de réparation a été faite auprès de l'entreprise qui a été chargée de ces travaux.

Point sur les subventions demandées pour les travaux de rénovation de la toiture de l'église.

Les dossiers de subvention déposés auprès du conseil départemental et de la fondation du patrimoine ont été rejetés pour insuffisance dans le descriptif des travaux envisagés et non intervention d'un architecte du patrimoine. Une rencontre est prévue avec les bâtiments de France et le conseil départemental.

Compte rendu commission urbanisme et PLUi.

Urbanisme : La commission n'a pas eu de dossier à étudier.

PLUi : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de plan de zonage n'est pas satisfaisant et propose que celui-ci soit réétudié. Il rappelle la tenue d'une réunion publique le 2 octobre à 18H30 à St Didier de la Tour, et l'accueil des habitants en mairie, le 3 octobre entre 9H00 et 12H00.

N° 2018-038 : Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe qu'un agent remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade sur l'année 2018, l'avancement de grade constituant une possibilité d'évolution de carrière à l'intérieur d'un cadre d'emploi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau des effectifs budgétaires et compte tenu de ces possibilités d'avancement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De supprimer le poste d'agent administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet (12h par semaine), grade d'origine, à compter du 1^{er} octobre 2018.
- De créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (12h par semaine), grade d'avancement, à compter du 1^{er} octobre 2018.

Compte rendu des VDD et des syndicats

Vals du Dauphiné

Commission Voirie

Mise en place des groupements de commandes pour les travaux de voirie et d'élagage et aide aux communes pour la préparation des arrêtés d'alignement et permission de voirie. Chaque commune devra se positionner très rapidement sur ces choix. Pour la commune de Le Passage, il est retenu l'adhésion au groupement de commandes pour les travaux de voirie.

Commission Environnement

Une conférence est organisée le 12 octobre sur l'utilisation des pesticides et la biodiversité.
Une demande de la commune de Faverges de la Tour pour la création d'un espace naturel sensible autour du ruisseau du pissou.

Conseil communautaire

Les points suivants ont été évoqués ;

- modification du site internet
- vente d'un premier terrain à Saint Clair de la Tour
- mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le secteur de la Vallée de l'Hien (fin de la redevance)
- reprise à compter du 1^{er} janvier 2019 du personnel et du périmètre de compétence géré par le Syndicat Mixte des Eaux de la Haute Bourbre.

Questions diverses :

Festival de musique : un bilan du festival 2018 aura lieu le 21 septembre au château en présence de tous les bénévoles. L'édition 2019 est prévue sur 3 jours, les 18, 19 et 20 juillet.

Réunions :

- Commission d'Action Sociale : le lundi 1^{er} octobre à 19 heures 30
- Conseil municipal : le jeudi 18 octobre 2018 à 20 heures précédée de la commission urbanisme.